

FICHE TECHNIQUE Nr.392



Sportplatzmarkierfarbe

Type de matériau	peinture de marquage à haut degré de réflexion, sans dissolvants et diluable à l'eau.
Usages	pour marquage de terrains de sport en gazon, permet une bonne visibilité par temps de pluie.
Densité	env. 1,420.
Base liante	éther de cellulose.
Propriétés	pas considérée comme matière dangereuse.
Consommation	dépend de l'intensité du marquage, du degré de dilution et des conditions du terrain (haute du gazon par exemple).
Supports	terrains de sport courants en gazon.
Techniques d'application	pour un marquage initial, diluer einZA Sportplatzmarkierfarbe avec de l'eau, rapport de mélange env. 1:3, pour une réfection du marquage, diluer avec de l'eau, rapport de mélange 1:5 max. La mise en œuvre doit s'effectuer avec les dispositifs de marquage appropriés. Utiliser la peinture déjà diluée, rapidement, elle risquerait de se sédimenter.
Température de mise en œuvre	la mise en œuvre doit s'effectuer à une température de l'air et des supports d'au moins +5 °C.
Nettoyage des instruments	à l'eau, immédiatement après l'utilisation.
Stockage	conserver au frais mais à l'abri du gel, dans les emballages d'origine, fermés, max. 12 mois.
Conditionnement	20 kg net.

Indications des risques et conseils de sécurité

Ce produit est conforme à la réglementation sur le transport des matières dangereuses. Toutes les informations relatives à cette réglementation sont disponibles dans la fiche de données de sécurité REACH, conformément à la directive émise par l'UE sous le numéro 1907/2006 ainsi que dans la fiche technique de sécurité, conformément au règlement CLP (SGH) mis en place par la directive (UE) n° 1272/2008. Accessible en permanence sur www.einZA.com ou sdb@einZA.com.

Merci de respecter les indications sur les étiquettes des conditionnements !

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour et doivent être considérées comme directives. Compte-tenu de la diversité des applications et des méthodes de travail, elles sont cependant non contractuelles et ne garantissent pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique. De plus, elles ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de vérifier, sous sa propre responsabilité, que nos produits sont conformes à l'utilisation qu'il compte en faire. En outre, nos conditions générales de vente sont en vigueur.

Édition 07/2017 - avec la parution de cette édition, dictée par l'évolution technique, toutes les fiches techniques antérieures perdent leur validité.